



AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriétés sises au 47 à 51, 32^e Avenue

PRENEZ AVIS qu'à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bois-des-Filion qui se tiendra le 5 octobre 2021 à 19 h 30, le conseil statuera sur la demande suivante :

Demande	Adresse	Zone	Lot	Objet
2021-DM-002-4	47 à 51, 32 ^e Avenue (adresses projetées)	H-14	1 954 424 et 6 404 365 (lots projetés : 6 347 974 à 6 347 977)	Permettre une orientation des bâtiments principaux qui ne sont pas orientés vers la rue et selon un axe variant entre 0 à 15 degrés, la largeur de l'aire de stationnement variant entre 6.01 mètres et 14,51 mètres au lieu de 6 mètres, l'allée d'accès qui n'est pas perpendiculaire à la rue à laquelle elle se rattache et la distance entre les bâtiments principaux et les aires de stationnement à 0,5 mètre au lieu de 4,5 mètres, tel qu'exigé par les articles 3.1.5, 5.2.3 paragraphe 7, 5.3.5 paragraphe 4 et 9.25.6 paragraphe 2 du règlement de zonage numéro 7200

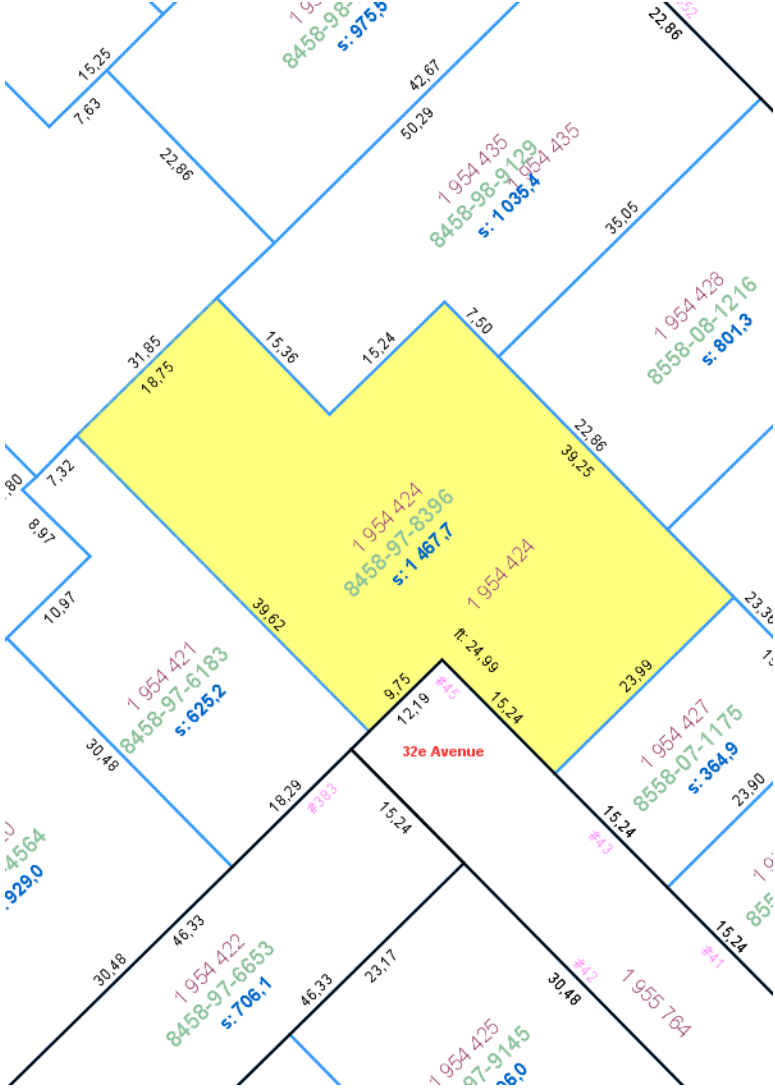
Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministère de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil, **peut être remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **18 septembre 2021 au 2 octobre 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis public.

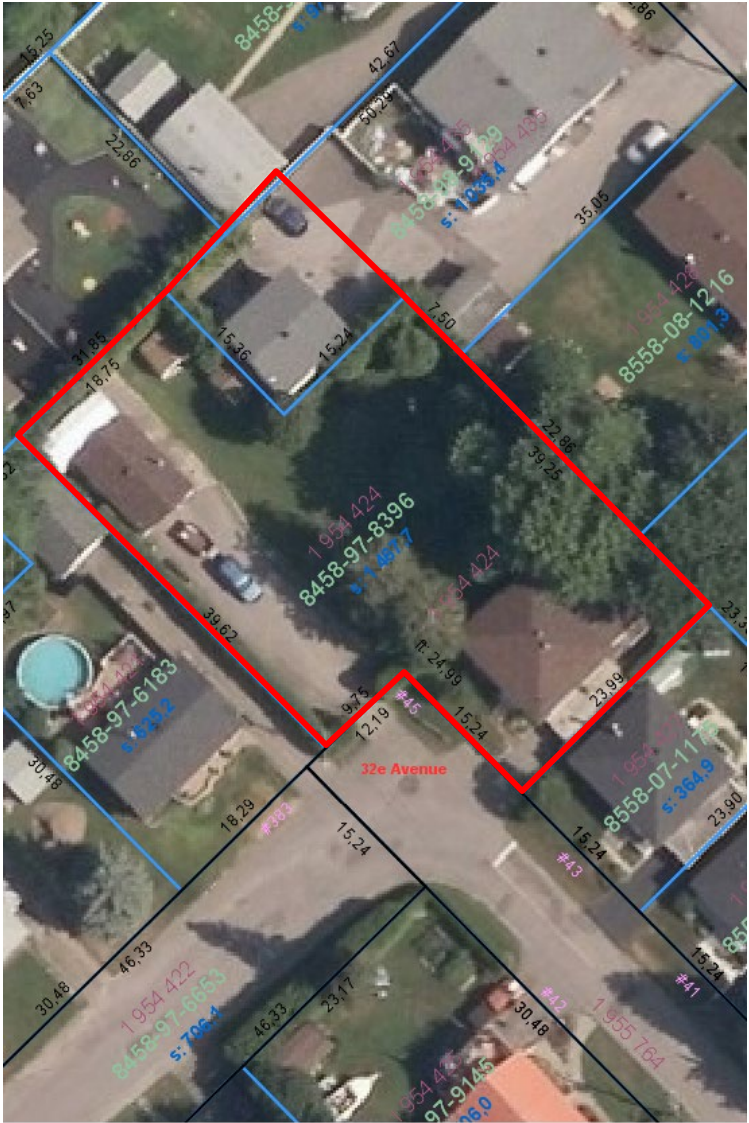
Donné à Bois-des-Filion, Québec, ce 17 septembre 2021

Marie-Renée Houde
Greffière

EXTRAIT DE LA CARTE MATRICE



ORTHOPHOTO



SECTEUR ENVIRONNANT



Maison sera conservée

45, 32^e Avenue
(emplacement faisant l'objet de la
demande)



383, rue Wilfrid
(voisin de gauche)



43, 32^e Avenue
(voisin de droite)

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure concernant :

- L'orientation des bâtiments principaux qui ne sont pas orientées vers la rue et selon un axe variant entre 0 à 15 degrés (article 3.1.5*);
- La largeur de l'aire de stationnement variant entre 6,01 mètres et 14,51 mètres au lieu de 6 mètres (article 5.2.3 paragraphe 7);
- L'allée d'accès qui n'est pas perpendiculaire à la rue à laquelle elle se rattache (article 5.3.5 paragraphe 4*)
- La distance entre les bâtiments principaux et les aires de stationnement à 0,5 m au lieu de 4,5 mètres (article 9.2.6 para 2)

**du règlement de zonage numéro 7200*

Rappel des éléments dérogatoires lors de la proposition numéro 3

1. L'orientation du bâtiment principal sur le lot 6 347 975 qui n'est pas orientée vers la rue et selon un axe variant entre 0 à 15 degrés (article 3.1.5*);
2. La largeur de l'aire de stationnement variant entre 11,50 mètres et 19 mètres au lieu de 6 mètres (article 5.2.3 paragraphe 7);
3. L'allée d'accès qui n'est pas perpendiculaire à la rue à laquelle elle se rattache (article 5.3.5 paragraphe 4*).

COMMENTAIRES EN LIEN AVEC UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

2021-DM-002-4

Propriétés sises au 47 à 51, 32^e Avenue (lots : 1 954 424 et 6 404 365, lots projetés : 6 347 974 à 6 347 977)

En lien avec la directive du gouvernement du Québec, liée à la COVID-19, les assemblées publiques peuvent être remplacées par des consultations écrites. Afin d'obtenir de l'information concernant une demande de dérogation mineure, veuillez transmettre vos commentaires, questions ou objections en remplissant le formulaire suivant **au plus tard à 9 h le 4 octobre 2021**.

Date de la séance du conseil à laquelle le conseil va statuer sur la demande **5 octobre 2021**

Votre identification

Prénom

Nom

Adresse

Courriel

Téléphone

Commentaires ou questions (vos commentaires seront transmis aux membres du conseil municipal)

Soumettre à : greffe@villebdf.ca